

Le 15 février 2022

N/Réf.- 2.078.1
FV

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le jeudi 24 février 2022 à 19 heures, pour délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- 1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022
- 1/2 – Création d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. pour les vérifications techniques réglementaires des bâtiments communaux
- 1/3 – Initiative numérique « REACT EU » - Autorisation de signer la convention de partenariat avec la MEL pour le financement du déploiement accéléré du télétravail

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Validation de la programmation 2022 du Contrat de Ville

7 – ECOLE/ENFANCE

- 7/1 – Formalisation de la sectorisation scolaire sur le territoire de Mons en Barœul

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Réseau des piscines – Avenant à la convention portant sur la modification des modalités de mise en œuvre et de calcul du fonds de concours MEL ainsi que des conditions de paiement

14 – DIVERS

- 14/1 – Avis de la commune de Mons en Barœul sur le projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

Hôtel de Ville

27 avenue Robert Schuman
CS70370

59370 Mons en Barœul

☎ 03 20 61 78 90

✉ mairie@ville-mons-en-baroeul.fr

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Rudy ELEGEEEST
Maire de Mons en Barœul
Conseiller au bureau
de la Métropole Européenne de Lille